
[Imprimer](#)

Epinay-sous-Sénart : le jardin de l'Yerres, poumon vert de l'opération Cœur de ville

Image

Citallios a lancé un marché de travaux pour la réalisation des aménagements du jardin de l'Yerres (phase 2) et du trottoir sud de la rue Anatole France au sein de l'opération Cœur de ville à Epinay-sous-Sénart (Essonne).

Dans le cadre d'une convention de mandat signée en 2015, la ville d'Epinay-sous-Sénart a missionné Citallios pour piloter l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des aménagements de l'opération Cœur de ville, inscrite dans une dynamique de projet Anru. Elle porte l'ambition de revaloriser le site du centre commercial en requalifiant les espaces publics attenants, tout en développant une nouvelle offre commerciale et des services de qualité. Les aménagements paysagers y auront toute leur place : le jardin de l'Yerres proposera une véritable bulle végétale propre à la promenade et à la détente.

En ce sens, l'aménageur a lancé un marché pour les espaces publics du projet, comprenant trois lots techniques. Le premier concerne des travaux de voirie et de réseaux divers, le deuxième l'éclairage public, tandis que les espaces verts et le système d'arrosage constitueront le troisième lot. Le titulaire devra ainsi réaliser des espaces piétonniers et plantés, le trottoir sud de la rue Anatole France ainsi que le jardin public sur le thème de l'Yerres aux abords de la rue du marché, agrémenté de jeux d'eau et de sculptures en bois.

A noter que l'entrepreneur devra intégrer les contraintes associées aux divers lots : le premier assurera les tranchées pour le passage des fourreaux ou câbles d'éclairage et basse tension mis en place par l'entreprise adjudicataire du lot 2. L'ouverture et le remblayage des tranchées seront à la charge du premier, les fourreaux et câblages à celle du second. Le dernier lot doit quant à lui inclure la réalisation des terrassements complémentaires (après démolition des revêtements existants par le lot 1) pour la création des fosses d'arbres, leur remplissage et leur plantation sur la totalité des espaces publics aménagés.

[Consulter l'avis](#)